

DECRET N° 94-138 du 17 Mai 1994

COMPLETANT LE DECRET N° 94-116 DU 14 AVRIL 1994

PORTANT NOMINATIONS A TITRE NORMAL ET CIVIL

DANS L'ORDRE DU MERITE AGRICOLE

DE LA REPUBLIQUE DU BENIN D'AGRICULTEURS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

CHEF DE L'ETAT

CHEF DU GOUVERNEMENT

GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU La loi n° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- VU La Décision n° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU Le décret n° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du gouvernement ;
- VU La loi n° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la loi n° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU La loi n° 87-020 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Agricole
- VU Le décret n° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU Les décrets n°s 88-337 du 29 Août 1988 et n° 89-221 du 15 Juin 1989 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU Le relevé n° 13/SGG/REL du 07 Avril 1994 des décisions administratives du Conseil des Ministres ;
- VU Le décret n° 94-114 du 14 Avril 1994 fixant le 21 Avril 1994 comme date exceptionnelle de nomination dans les Ordres du Mérite Social et du Mérite Agricole de la République du Bénin .
- VU Le procès-verbal de la Session Exceptionnelle du Conseil de l'Ordre National du Bénin du 23 Avril 1994 ;
- VU Le Message Porté n° 042-C/PR/CAB du 06 Mai 1994 ;

Sur proposition du Président de la République, Grand-Maitre de l'Ordre National du Bénin ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 Avril 1994.

DECRETE

Article 1er : Sont nommées à titre normal et civil dans l'Ordre du Mérite Agricole au

./...

grade de Chevalier pour prendre rang du 21 Avril 1994 les personnalités béninoises dont les noms suivent :

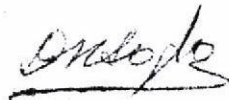
DEPARTEMENT DU ZOU

Mesdames : - ATTADEDEJI Rose, Cultivatrice
- NAHOU Marguérite, Cultivatrice
Monsieur : - CAGBO Théophile, Agriculteur

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin

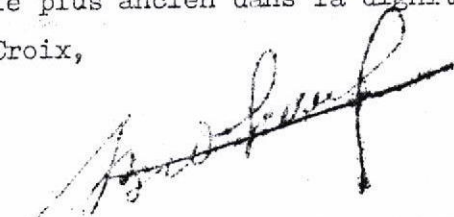
Fait à Cotonou le 17 Mai 1994

Par le Président de la République
Chef de l'Etat
Chef du Gouvernement
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Nicéphore Dieu-Donné S O G L O

Pour le Grand Chancelier
de l'Ordre National du Bénin par intérim absent,
Le Membre du Conseil de l'Ordre National du
Bénin le plus ancien dans la dignité de
Grand-Croix,



Salomon D. S. B I O K O U

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - MINISTRES 19 - GCONB 15 - CS 2 - SGG 4 - SC-FR-2DEPARTE-
MENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 -
JORB 2 - INTERESSES 3.